

RETOURNER LES SOUMISSIONS à : RETURN BIDS to:

Réception des soumissions | Bid Receiving

Centre d'approvisionnement | Procurement Hub Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada

Courriel / Email: DFO.Tenders-Soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca

ET/AND

Tammy. Otoole @dfo-mpo.gc.ca

Les documents de soumission et la garantie de soumission reçus par télécopie ne seront pas acceptés.

DEMANDE DE QUALIFICATION / REQUEST FOR QUALIFICATIONS

Commentaires - Comments:

	Titre / Title Réparation des ouvrages de protection du littoral - Musgrave Harbour (TNL.)	Date 23 juillet 2024
Ī	Nº de l'invitation / Solicitation No.	

30005953

No. de référence du client(e) / Client Reference No. 30005953

Solicitation Closes / L'invitation prend fin

À / At: 2:00 pm / 14:00 l'heure

HAE (Heure Avancée de l'Est) / EDT (Eastern Daylight Time)

Le / On: 07 août 2024

F.A.B. / F.O.B.	Taxes	Droits / Duty
Destination	Voir ci-inclus - See herein	Voir ci-inclus - See herein

Destination of Goods and Services / Destinations des biens et services

See herein — Voir ci-inclus

Instructions

Voir ci-inclus - See herein

Adresser toute demande de renseignements à : / Address Inquiries

Tammy O'Toole – Contract Specialist / Spécialiste de passation des marchés

Courriel / Email: DFO.tenders-soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca C.c.: Tammy. Otoole @dfo-mpo.gc.ca

A ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONAIRE

(taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER

(type of print)

Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur / de l'entrepreneur / Vendor Name, Address and Representative	
No. de téléphone / Telephone No	•
No. de telephone / relephone No	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du	
fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) / Name and	
title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print)	
Signature	Date
-	

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un concours à deux volets. La phase 1 évaluera les compétences de tous les soumissionnaires et la phase 2 invitera les soumissionnaires retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière pour le projet selon les devis et les dessins. Une fois le contrat attribué au terme de la phase 2, la liste des soumissionnaires présélectionnés sera supprimée et aucun autre contrat ne sera attribué.

COMPTE RENDU

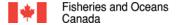
Tout soumissionnaire qui souhaite obtenir une séance d'explications doit contacter la personne dont le nom figure sur la page couverture de la demande de qualifications dans les 15 jours ouvrables suivants l'avis l'informant du résultat de l'invitation. Les explications fournies comprendront un exposé des points forts et faibles de la soumission, en rappelant les critères d'évaluation. La confidentialité des renseignements relatifs aux autres propositions sera préservée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Le gouvernement du Canada a mis sur pied le BOA afin d'offrir aux soumissionnaires canadiens un moyen impartial et indépendant pour déposer leurs plaintes concernant l'attribution de certains contrats fédéraux de moins de \$33,400 for goods and \$133,800 for services. Si vous avez des préoccupations concernant l'attribution d'un contrat fédéral dont la valeur est inférieure à ces montants, vous pouvez communiquer avec le BOA par courriel à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca, par téléphone en composant le 1-866-734-5169, ou par l'intermédiaire de son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.
- (d) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

LISTE DE SOUMISSIONNAIRES PRÉQUALIFIÉS

La liste des soumissionnaires préqualifiés de la phase 1 ne sera pas publiée. Un avis d'adjudication de contrat au soumissionnaire retenu de la phase 2 sera publié sur <u>AchatsCanada</u>.



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

- 1. Il s'agit d'un processus de sélection en deux étapes. Les soumissionnaires répondant au présent processus de sélection doivent soumettre leur soumission en deux phases. La soumission à la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du soumissionnaire. Après l'évaluation des soumissions, les soumissionnaires seront informés de leur classement. Les soumissionnaires retenus pour la phase 2 recevront par courrier électronique un appel d'offres comprenant la demande de soumission, les spécifications techniques et les dessins pour l'évaluation financière relative à l'exigence.
- 2. **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**: Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante par ecrite à <u>DFO.tenders-soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca</u> ainsi qu'à l'adresse de l'autorité contractante inscrite à la page 1 du présent document.
 - Les questions doivent être reçues, par écrit, au moins **sept (7) jours** ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.
- 3. Soumission de qualification L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, doit être transmise UNIQUEMENT à Pêches et Océans Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la Demande de qualification. Pêches et Océans Canada n'est pas responsable des soumissions envoyées ailleurs.

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à 10 Mo. Au-delà de cette limite, Pêches et Océans Canada pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de comprimer le courriel pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que Pêches et Océans Canada la reçoive avant la fin de la période indiquée dans l'appel d'offres. Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.

Pêches et Océans Canada ne sera pas responsable des échecs attribuables à la transmission ou à la réception du courriel de soumission.

Les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de Pêches et Océans Canada ne seront pas acceptées.

- 4. L'annexe 2, Formulaire de qualification de la phase 1, la page couverture de la demande de qualification et tout document associé requis doivent être soumis par courriel en format PDF portant l'information suivante clairement dans la ligne d'objet :
 - Formulaire de qualification de la phase 1;
 - le numéro de l'invitation à soumissionner;

Une clarification ou un changement à la Phase 1 – Demande de qualifications entraînera la publication d'un addenda sur le site Web <u>AchatsCanada</u> et sera inclus sous la forme d'une modification à la Demande de qualifications de la demande de soumissions. La page de couverture de toutes les modifications dûment signées ou paraphées doit être transmise avec la soumission ou plus tard en guise de preuve de réception ou d'accusé réception écrit. Si le soumissionnaire n'accuse pas réception d'une des modifications comme demandé, l'autorité contractante l'informera du délai qu'elle lui accorde pour transmettre les renseignements. À défaut de fournir les documents dans le délai prévu, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.

5. DIFFICULTÉS TECHNIQUES DE LA TRANSMISSION DES SOUMISSIONS

Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un

autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

- i. Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU
- ii. Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.

6. INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

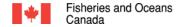
- 1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
- Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
- 3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
- 4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir:
- Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

LISTE DE CONTRÔLE DE L'INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION

Les offres seront examinées et réputées être complètes lorsque les éléments suivants auront été soumis par le soumissionnaire :

Complété? (O / N)	Mesures prises
	Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
	Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
	Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
	Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;

Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.



ANNEXE 1 - DESCRIPTION DU PROJET - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Réparation des ouvrages de protection du littoral – Phase 2 Musgrave Harbour (T.-N.-L.) C2-00752

L'étendue des travaux dans le cadre de ce projet concerne l'exécution des tâches de construction nécessaires à la réparation des ouvrages de protection du littoral à Musgrave Harbour (T.-N.-L.).

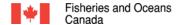
En général, les travaux à effectuer aux termes du présent contrat comprennent ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- 1. Enlèvement complet des pierres de protection dans les endroits indiqués sur les dessins afin de faciliter de nouveaux travaux. À noter que les pierres existantes enlevées peuvent être réutilisées dans le cadre des nouveaux travaux si elles répondent à la taille et aux exigences spécifiées. Récupérer, stocker et trier toutes les pierres existantes à réutiliser. Les pierres excédentaires, ou les pierres qui ne satisfont pas aux exigences spécifiées doivent être éliminées sur place à un endroit approuvé par le représentant ministériel.
- 2. Enlever l'horizon superficiel et l'herbe existants le long de l'accotement de la route et ajuster les pierres de protection, comme indiqué sur les dessins.
- 3. Retirer tous les débris et enlever toute végétation marine accumulée (varech) de la zone de nouveaux travaux, comme indiqué sur les dessins.
- 4. Fournir et mettre en place un nouvel enrochement, un nouveau géotextile et de nouvelles pierres de filtration et pierres de protection, comme il est présenté sur les dessins.
- 5. Niveler et compacter l'accotement de route existant, comme indiqué sur les dessins. Ajouter une base constituée de matériaux granulaires si nécessaire.
- 6. L'entrepreneur doit communiquer avec NF Power avant le début des travaux afin d'obtenir un permis de ligne électrique à haute tension. Coordonner tous les travaux avec NF Power et s'assurer que toutes les exigences pour travailler près des poteaux et des lignes à haute tension sont respectées.
- 7. Il s'agit d'un site de pêche actif. Par conséquent, l'entrepreneur doit coordonner les travaux au besoin pour ne pas perturber les activités en cours dans la zone des hautes terres. Maintenir l'accès complet des véhicules et des navires aux routes et aux quais commerciaux adjacents en tout temps. Fournir et entretenir des dispositifs temporaires de contrôle de la circulation avec des signaleurs, au besoin, à l'approbation du représentant ministériel et de toutes les autres autorités gouvernementales.

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

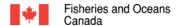
Avant de soumissionner, on recommande aux entrepreneurs de visiter le site et les alentours, à leurs propres frais et au moment qui leur convient, afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux requis et des moyens d'accès au site, et d'examiner et de vérifier la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et toute installation qui leur sera nécessaire. Les entrepreneurs doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements requis quant aux risques, aux éventualités et aux autres circonstances qui pourraient avoir une incidence sur leur soumission. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou de la négligence relativement à l'observation et à la détermination appropriées des conditions applicables.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires et leurs invités doivent examiner l'article 01 35 28 du devis – Exigences en matière de santé et sécurité. Ils doivent prendre les mesures de sécurité nécessaires pour les visites des lieux, avant ou après l'acceptation des soumissions.



L'entrepreneur doit réaliser et achever les travaux au plus tard le 31 mars 2025.

*Les dessins et les spécifications ne seront communiqués qu'aux soumissionnaires qualifiés au cours de la phase 1, lorsque le document ITT sera distribué au cours de la phase 2 de la procédure.



ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION DE LA PHASE 1

Nom : Titre : Organisation : Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

Le chargé de projet pour le contrat est :

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Instructions à l'intention du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit répondre à la partie Évaluation des critères de la Phase 1 en utilisant le tableau ci-dessous.

À la clôture de la soumission de la phase 1, le soumissionnaire doit:

- a) satisfaire aux exigences obligatoires mentionnées ci-après;
- b) fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences.

Instructions à l'intention du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit répondre à la partie Évaluation des critères de la Phase 1 en utilisant le tableau ci-dessous.

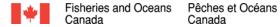
Les exigences obligatoires du Formulaire de qualification de la phase 1, comme décrites ci-dessous, sont toutes obligatoires et DOIVENT être incluses dans la soumission au moment de la clôture des soumissions. À défaut de fournir les preuves exigées, la proposition du soumissionnaire sera jugée irrecevable et sera rejetée.

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation obligatoires détaillés dans le présent document. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement dans leur proposition qu'ils répondent à toutes les exigences obligatoires pour que leur proposition soit retenue pour la suite de l'évaluation. Les propositions qui ne répondent pas aux critères obligatoires ne seront pas retenues.

No.	Critères obligatoires (CO)	Répond aux critères (✓)
	Le soumissionnaire doit fournir deux (2) projets de référence entrepris par le fournisseur au cours des sept (7) dernières années en lien avec la construction maritime.	
	Pour chaque projet, ils devront indiquer :	
01	 Le titre du projet; L'emplacement du projet; Les dates de début et de fin du projet (mois et année); Une brève description du projet (notamment le coût et la portée); Les coordonnées du vérificateur ou de la vérificatrice (nom, adresse courriel, numéro de téléphone). On entend par construction commerciale toute construction exclusivement non résidentielle dont la structure aura pour objectif final : le commerce (public ou privé); ou le service (public ou privé). » 	
	On entend par « service » tout système, programme ou méthode satisfaisant un besoin public ou privé et répondant à la définition de construction commerciale ci-dessus. * L'infrastructure maritime comprend, sans toutefois s'y limiter, les travaux liés aux quais à caissons en bois, aux quais en palplanches en	
	acier, aux quais flottants en bois, aux rampes de mise à l'eau, aux brise- lames, à la protection des rives et au dragage.	
	La construction commerciale comprend toutes les structures sous-définies dans la définition d'une structure institutionnelle.	

Critère obligatoire 1 – Projet 1		
Date de début du projet (JJ-MM-AAAA) :	Date d'achèvement du projet à 100 % (JJ-MM-AAAA) :	
Emplacement du projet :		
Titre du projet :		
Ce projet a-t-il été entièrement réalisé dans les sept 7 dernières années? Oui □ ou Non □		
Était-ce un projet de construction commerciale? Oui □ ou Non □		
Décrivez brièvement le projet (coût, portée, taille, caractéristiques, etc.)		

ate d'achèvement du projet à 100 % (JJ-MM-AAAA) :		
Emplacement du projet :		
Titre du projet :		
Ce projet a-t-il été entièrement réalisé dans les sept 7dernières années? Oui □ ou Non □		
Était-ce un projet de construction commerciale? Oui □ ou Non □		
Décrivez brièvement le projet (coût, portée, taille, caractéristiques, etc.)		



ANNEXE 3 - LISTE DE VÉRIFICATION - LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Livraison d'une soumission:

- □ Page de couverture de la demande de qualification: remplie et signée
- □ Annexe 2 Formulaire de Qualification de la Phase 1 : remplie
- Page couverture des amendements (si applicable): signée ou paraphée, le cas échéant

Les soumissions doivent être présentées au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumission.